

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 18 juin 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-06-087

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- Règlement numéro 2019-348 augmentant le fonds de roulement à 200 000 \$
- 8- Congrès FQM 2019
- 9- Formation signaleur routier
- 10- Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés
- 11- Autres sujets : Cercle des fermières Sainte-Thérèse-de-Gaspé – Demande d'appui projet Nouveaux Horizons
Assemblée générale annuelle - Groupement Forestier Rocher Percé Inc.
Demande d'utilisation terrain vacant – Rue du Village
- 12- Période de questions
- 13- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2019-06-088

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2019

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 14 mai 2019 tel que rédigé.

2019-06-089

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de mai 2019.

2019-06-090

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2019.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de mai 2019.

2019-06-091

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-348 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT À 200 000 \$

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-348 augmentant le fonds de roulement à 200 000 \$.

2019-06-092

CONGRÈS FQM 2019

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et un conseiller à assister au congrès 2019 de la FQM.

QUE les frais de déplacements soient remboursés selon le tarif en vigueur.

2019-06-093

FORMATION SIGNALEUR ROUTIER

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise 4 employés à assister à la formation de signaleur routier.

2019-06-094

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés qui vise à :

- Adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif ;
- Soutenir les municipalités et MRC dans la réalisation (élaboration ou mise à jour) de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé présentera une demande d'aide financière à l'appel de projets 2019-2020 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés — Volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande collective pour la coordination de la mise à jour de la politique des aînés de la MRC, du plan d'action afférent ainsi que des politiques des aînés et des plans d'un regroupement de municipalités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise

- ▶ **QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé souhaite participer à la demande collective;
- ▶ **QUE** les travaux de mise à jour de la politique des aînés et du plan d'action soient réalisés sous la coordination de la MRC du Rocher-Percé;
- ▶ **QUE** monsieur Jacques Roussy soit désigné élu responsable des dossiers « Aînés » pour la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

N.B. Monsieur Jacques Desbois à quitter la séance à 19 : 54 heures.

2019-06-095

CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ – DEMANDE D'APPUI PROJET NOUVEAUX HORIZONS

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal appuie la demande, dans le Programme Nouveaux Horizons, du Cercle des Fermières de Sainte-Thérèse-de-Gaspé afin d'acquérir les outils et le matériel nécessaires à la fabrication de courtepointes.

2019-06-096

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – GROUPEMENT FORESTIER ROCHER PERCÉ INC.

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Patrick Lebreux afin qu'il agisse à titre de mandataire de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et pour qu'il vote en lieu et place à l'assemblée générale annuelle du Groupement Forestier Rocher Percé Inc. qui aura lieu, le 25 juin 2019 et à tous les ajournements de ladite assemblée.

2019-06-097

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ DANS LA RUE DU VILLAGE NUMÉRO DE LOT

CONSIDÉRANT QUE mesdames Audrey Lebreux et Linda Nicolas demande à la Municipalité d'utiliser le terrain municipal, situé sur le numéro de lot 5 649 057, pour que leurs enfants puissent faire de la moto cross et du VTT ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal interdit de faire de la moto cross et du VTT sur le terrain municipal portant le numéro de lot 5 649 057 à cause de la responsabilité (assurance) et du contrôle de l'accès au terrain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20.06 heures et elle s'est terminée à 20.08 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2019-06-098

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20.09 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»